

(N<sup>o</sup> 5.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1878-1879.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1879.

(Voir le N<sup>o</sup> 88, IV, session 1877-1878, 12 et son annexe session 1878-1879  
de la Chambre des Représentants.

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de quinze millions neuf cent un mille cent soixante-neuf francs (15,901,169 francs). conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 13 décembre 1878.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) LÉON D'ANDRIMONT.  
A. LESCARTS.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) GUILLERY.

## Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1879.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	351,800 »	»	
3	Matériel . . . . .	50,000 »	»	437,800 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	9,000 »	»	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	270,820 »	»	
7	— Matériel . . . . .	5,500 »	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	801,210 »	»	5,880,850 »
9	— Matériel . . . . .	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	1,861,500 »	»	
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	918,000 »	»	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel . . . . .	22,250 »	»	
13	— Matériel . . . . .	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	49,900 »	»	77,870 »
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière .	5,720 »	»	
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	955,000 »	»	
17	Litt. a. — Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .	5,550 »	5,658 »	976,508 »
17	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellulaires. . . . .	10,500 »	»	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	55,000 »	100,000 »	155,000

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE VI.</b>				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires . . . . .	240,000 »		
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 »		
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	25,300 »		282,300 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois. . . . .	14,000 »		
<b>CHAPITRE VII.</b>				
PENSIONS ET SECOURS.				
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . . . .	25,000 »		
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	12,000 »		42,500 »
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	1,500 »		
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,000 »		
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
CULTES.				
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	521,400 »		
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	62,011 »		
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures . . . . .	4,540,000 »		

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fa- briques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . .	669,000 »	256,000 »	5,844,261 »
31	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . .	72,558 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	
33	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	15,292 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	1,000 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . . .	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes. . . . .	50,000 »	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>				
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat . . . . .	200,000 »	»	
39	Subsides <i>a</i> ) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indi- gents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — <i>b</i> ) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. . . . .	255,000 »	200,000 »	965,500 »
40	Frais de route et de séjour et indemnités des mem- bres des commissions spéciales pour les éta- blissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bien- faisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. . . . .	10,800 »	»	
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concer- nant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	5,000 »	»	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	14,000 »	»	
43	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .	282,700 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PRISONS.		»	
	<i>Section 1<sup>re</sup>. — Service économique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .	1,150,000 »	»	
45	Gratifications aux détenus . . . . .	12,000 »	»	
46	Frais d'habillement des gardiens . . . . .	52,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .	11,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés. . . . .	814,550 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau. . . . .	40,000 »	»	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	170,000 »	»	
51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement . . . . .	»	652,000 »	3,204,800 »
52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions. . . . .	»	47,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
53	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	150,000 »	»	
54	Gratifications aux détenus . . . . .	40,000 »	»	
55	Frais d'impression et de bureau . . . . .	3,000 »	»	
56	Traitements des fonctionnaires et employés. . . . .	76,550 »	»	
	<i>Section 3. — Traitements de disponibilité.</i>			
57	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services. . . . .	»	6,900 »	
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . fr.</b>	14,614,811 »	1,289,558 »	15,904,369 »